



MINISTÈRE DE
L'AGRICULTURE ET DE
L'ALIMENTATION

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel

Patrick SOLER
Inspecteur général de l'agriculture
Président du CHSCTM
CGAAER
251 rue de Vaugirard
75732 PARIS CEDEX 15

Messieurs les représentants du personnel FSU et FO
siégeant en qualité de titulaires lors de la réunion
plénière du CHSCTM du 12 novembre 2019

dossier suivi par : Paul DURAND
paul.durand@agriculture.gouv.fr

Objet : Suite donnée à l'« Avis n° 9 concernant le transport des élèves / apprenti-es / stagiaires et étudiant-es » émis lors de la réunion plénière du CHSCTM du 12 novembre 2019

Paris, le 13 janvier 2020

Lors de la réunion plénière du CHSCT ministériel du 12 novembre 2019, vous avez formulé un « avis concernant le transport des élèves / apprenti-es / stagiaires et étudiant-es », en application de l'article 72 du décret n° 82-453 du 2 mai 1982 modifié par décret n° 2011-774 du 28 juin 2011.

Je vous informe que la DGER s'engage à conduire une analyse sur le sujet du transport des élèves, apprentis et stagiaires, et de reprendre la circulaire DGER/SDPOFE/C2010-2004 du 22 février 2010 relative à la réglementation pour les sorties et voyages dans le cadre des missions des EPLEFPA, afin d'apporter des précisions sur ce sujet.

Je ne manquerai pas d'informer les membres du CHSCTM de l'évolution de ce dossier.

L'Inspecteur général de l'agriculture,
Président du CHSCTM

Patrick SOLER